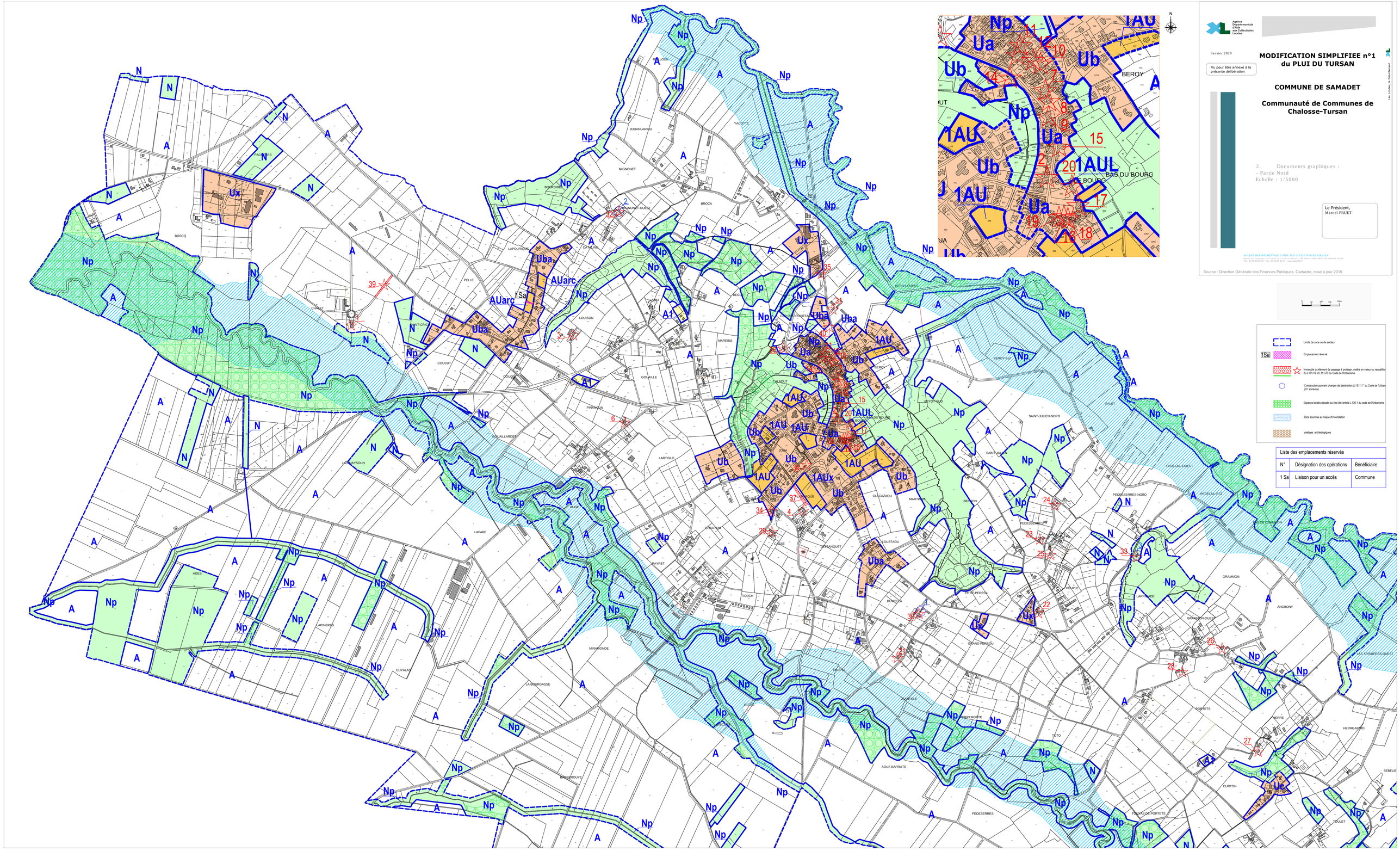

Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales

Janvier 2020

Vu pour être annexé à la présente délibération

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 du PLUI DU TURSAN

COMMUNE DE SAMADET

Communauté de Communes de Chalosse-Tursan

2. Documents graphiques :
- Partie Nord
Echelle : 1/5000

Le Président,
Marcel PRUET

AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES
Maison des Collectivités - 17 place de la Caserne Bouquet - BP 30005 - 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 80 50 - Fax : 05 58 85 80 51 - www.adaucl.fr

Source : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre, mise à jour 2019

Les Landes, le Département

0 50 100 150 200m

Limite de zone ou de secteur

1Sa Emplacement réservé

Immeuble ou élément de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier du L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme

Construction pouvant changer de destination (L151-11° du Code de l'Urbanisme (Cf. annexes))

Espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du code de l'Urbanisme

Zone soumise au risque d'innondation

Vestiges archéologiques

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1 Sa	Liaison pour un accès	Commune